

LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**RÈGLEMENT N° 391**

---

**RÈGLEMENT N° 391 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 164 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « HABITATION MULTIFAMILIALE » DANS LA ZONE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE « CI » SOUS LA CONDITION QUE CELUI-CI SOIT PERMIS UNIQUEMENT LORS DE LA RECONVERSION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

---

**ATTENDU** les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 164 est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par la conseillère Carole Lévesque lors de la session du 2 octobre dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 391 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Section 1 Dispositions déclaratoires**

**Article 1 Titre du règlement**

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 391 visant à modifier le règlement de zonage numéro 164 afin d'ajouter l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone commerciale et industrielle « Ci » sous la condition que celui-ci soit permis uniquement lors de la reconversion d'un établissement d'hébergement touristique ».

**Article 2 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Section 2 Modification du règlement de zonage**

La présente section modifie le règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 164 » de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

**Article 3 Modification de l'article 5.4.1**

L'article 5.4.1 est remplacé par ce qui suit :

« 5.4.1 Usages autorisés

Dans la zone commerciale et industrielle Ci, sont autorisés les usages principaux suivants :

ZONES	USAGES
Ci	<ul style="list-style-type: none"><li>• les groupes de commerces et services I, II, III</li><li>• les groupes d'industrie I, II</li><li>• l'usage « habitation multifamiliale<sup>1</sup> »</li></ul>

Note (1) : Uniquement lors de la reconversion d'un usage d'auberge, d'hôtel ou de motel.

Toutefois, malgré toute similarité avec un groupe d'usage identifié ci-haut, tout usage spécifique du groupe d'usage industrie IV est strictement interdit dans la zone Ci ».

**Section 3 Dispositions finales**

LIVRE DES RÈGLEMENTS  
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**Article 5    Entrée en vigueur**

Le règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) auront été dûment remplies.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 4<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

---

Jean-François Pelletier, maire

---

Isabelle Michaud, greffière-trésorière

AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391

## AVIS PUBLIC

### A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**A**VIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

**Q**U'à la séance ordinaire du 4 décembre, tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le **règlement n° 391 intitulé :**

***RÈGLEMENT N° 391 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 164 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « HABITATION MULTIFAMILIALE » DANS LA ZONE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE « Ci » SOUS LA CONDITION QUE CELUI-CI SOIT PERMIS UNIQUEMENT LORS DE LA RECONVERSION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE***

**Q**UE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal.

**D**ONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2023.

---

Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.**

---

Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière